



Moniteur d'auto-école, un enseignant pas comme les autres

En quoi consiste ce métier :

L'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, communément appelé moniteur d'auto-école, assure la formation théorique et pratique des conducteurs des différentes catégories de véhicules : cyclo, moto, auto, poids lourd. Il enseigne la conduite et le code de la route à tout futur conducteur.

Il reçoit l'élève à l'auto-école et lui propose la formule d'apprentissage la mieux adaptée à sa situation (leçons individuelles, conduite accompagnée, conduite supervisée, stages intensifs...). Il s'occupe de l'inscription aux examens (code et conduite). Il a aussi un rôle de sensibilisation aux règles de prudence.

Dans quelles conditions s'exerce-t-il ?

Le moniteur d'auto-école donne ses cours dans un véhicule équipé de doubles commandes (sauf pour les deux-roues). Il travaille la plupart du temps en situation réelle, c'est-à-dire au milieu de la circulation. L'enseignement théorique du code de la route fait l'objet de leçons collectives et audiovisuelles au siège de l'auto-école.

Cet enseignement est centré sur l'apprentissage des règles de conduite et des panneaux de signalisation. La majorité des cours a lieu le soir en semaine ou le samedi. Outre des horaires irréguliers et chargés (de



9 heures à 10 heures par jour), les embouteillages rendent les conditions de travail assez difficiles.

Quelles sont les qualités requises pour l'exercer ?

Comme tout enseignant, le moniteur d'auto-école doit faire preuve d'une grande patience et savoir mettre ses élèves en confiance. Il doit faire passer un certain nombre de messages, comme les règles de sécurité et le respect des autres usagers de la route (piétons, cyclistes), tout en incitant ses élèves à conduire de façon économe pour préserver l'environnement.

Difficultés d'élocution, problèmes circulatoires, maladies de la colonne vertébrale sont autant de contre-indications à l'exercice de cette activité, qui requiert une très bonne résistance physique. Le moniteur d'auto-école doit faire preuve d'ouverture d'esprit, et être doté d'un bon équilibre psychique car il est en contact avec des publics divers, pouvant avoir des réactions imprévues (stress, agressivité...). Des qualités relationnelles, de diplomatie, de

maîtrise de soi et de patience, ainsi qu'une grande capacité d'adaptation sont donc indispensables.

Quelles formations sont nécessaires ?

Pour être moniteur d'auto-école, il faut impérativement obtenir une autorisation d'enseigner, délivrée par le préfet, valable pour une période de 5 ans. Elle doit être renouvelée à l'issue de cette période. Pour obtenir cette autorisation d'enseigner, il faut être titulaire du CCP ECSR, le certificat de compétence professionnelle d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, titre professionnel homologué de niveau bac + 2 qui ne nécessite aucun niveau de diplôme. Il se compose de 2 parties : le CCP, qui correspond à l'apprentissage de la formation à la conduite, et le CCP 2, pour tout ce qui a trait à la sensibilisation des usagers à la sécurité routière. Pour obtenir ce titre professionnel, le candidat doit réussir l'examen de ces 2 CCP après 910 heures de cours dans un centre de formation agréé et 280 heures de stage en entreprise. Ce titre n'est donc pas accessible en candidat libre.

Le coût de ces formations est variable selon l'organisme de formation. Les épreuves (très pratiques) comportent une mise en situation professionnelle, un entretien technique avec contrôle des connaissances et un entretien final. Le CCP ECSR est complété par 2 certificats complémentaires de spécialisation : deux-roues roues et groupe lourd. On doit également être âgé d'au moins 20 ans et posséder le permis B (véhicules légers) depuis 2 ans au minimum.

Quelles sont les évolutions de carrière possible ?

Après 2 ans d'expérience (ou 3 800h), un moniteur d'auto-école peut s'installer comme exploitant d'auto-école. Pour devenir formateur d'enseignants de la conduite ou animer des stages destinés aux conducteurs responsables d'infractions qui doivent récupérer des points sur leur permis, il faut préparer le BAFM (Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs). Il peut enfin se présenter au concours de recrutement d'inspecteur du permis de conduire (concours de catégorie B).

EN SAVOIR PLUS

Les métiers de l'éducation routière sur securite-routiere.gouv.fr

Le ministère recrute des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sur interieur.gouv.fr